

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-093

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA
COMMUNE DE LE PRADET AU SYMIELECVAR**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

La commune de LE PRADET, par ailleurs adhérente au titre des missions de contrôle de la concession des réseaux de distribution publique d'électricité, a travaillé avec le SYMIELECVAR (Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var) à la réalisation d'un audit technique et énergétique sur les réseaux d'éclairage public qui a permis de faire un bilan exhaustif des installations de la commune.

Ce diagnostic a permis de relever les points suivants :

- De nombreuses armoires de commande ne sont plus aux normes
- Certains points lumineux ne disposent pas des protections réglementaires et sont assez vétustes

- Des travaux de rénovation permettraient de réduire considérablement la facture électrique de la commune en intervenant sur la réduction des consommations en kWh ainsi que sur la réduction des puissances installées.

Pour cela, il convient de réaliser des travaux d'investissement qui ont été chiffrés dans le document communiqué à la commune.

La commune de LE PRADET souhaite bénéficier de cette compétence, de la technicité du Syndicat qui prendrait en charge le suivi complet de l'opération de rénovation.

Pour cela, il convient d'adhérer à la compétence « ECONOMIES d'ENERGIE » prévue dans les statuts du SYMIELECVAR.

En contrepartie de cette adhésion, la commune pourra bénéficier :

- D'un financement du Syndicat à hauteur de 20% du montant HT sur les travaux d'économie d'énergie,
- Du traitement des Certificats d'Economie d'Energie auprès du Pôle National des CEE, le SYMIELECVAR étant labélisé par ce dernier

De plus et pour mémoire, les travaux qui pourront ainsi être réalisés rentreront dans le cadre des subventions auxquelles la commune est éligible au titre du dispositif dit TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). La commune bénéficie ainsi d'ores et déjà d'une aide de 160 000€ HT pour 200 000€ HT de travaux.

Ce transfert de compétences entraîne des cotisations ad hoc des communes concernées :

Ces montants sont fixés par délibération du SYMIELECVAR soit 700 € de participation annuelle et 5% de Maitrise d'Ouvrage et de frais de direction des travaux sur des montants hors taxes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'exposé qui précède et l'adhésion de la commune au SYMIELEC pour la compétence n°3 des statuts du syndicat, compétence dite « ÉCONOMIES D'ENERGIE »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

